

EXTRAIT du REGISTRE DES ELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 décembre 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre 2022 à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Latreille Haut, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

Nº 54

Etaient présents: M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, M. Stéphane BERTHOMIER Maires - Adjoints, M. Pascal CAVITTE, M. Michel BREUILH, Mme Ana-Maria FERREIRA, Mme Christèle COURSAT, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, M. Clément VERGNE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Raphaël CHAUMEIL, Mme Anne BOUYER, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 29 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Yvette FOURNIER par Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Sébastien BRAZ par M. Michel BOUYOU

Etait absent : M. Grégory HUGUE,

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale - Années 2023-2027 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de lancer la consultation et à signer les accords-cadres afférents

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Locales,
- Vu le budget communal,
- Vu le Code des Marchés Publics,
- Considérant que les marchés portant sur la fourniture de denrées alimentaires de la cuisine centrale arrivent à échéance le 28 mars 2023,
- Considérant qu'il convient de lancer une nouvelle consultation, en appel d'offres ouvert, en raison du montant estimé des prestations de 577 840 € H.T., décomposée en différents lots,

- **1- Autorise** Monsieur le Maire à lancer la consultation portant sur la fourniture de denrées alimentaires pour la cuisine centrale pour un an reconductible deux fois tacitement par nouvelle période d'une année, pour un montant global prévisionnel de 577 840 € H.T. et comprenant les lots suivants :
 - Lot n° 1 : Produits d'épicerie Montant minimum HT : 13 000 € Montant maximum HT : 20 280 €
 - Lot n° 2 : Produits d'épicerie issus de l'agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique Montant minimum HT : 3 500 € Montant maximum HT : 6 840 €
 - Lot n° 3 : Produits carnés surgelés ou congelés Montant minimum HT : 6 000 € Montant maximum HT : 14 160 €
 - Lot n° 4 : Produits de la mer ou d'eau douce surgelés ou congelés Montant minimum HT : 12 500 € Montant maximum HT : 30 000 €
 - Lot n° 5 : Fruits, légumes et pommes de terre surgelés Montant minimum HT : 13 000 € Montant maximum HT : 16 300 €
 - Lot n° 6 : Préparations alimentaires élaborées composites surgelées, pâtisseries, viennoiseries et ovo produits surgelés, glaces Montant minimum HT : 6 000 € Montant maximum HT : 13 200 €
 - Lot n° 7 : Viande bovine fraîche issue de l'agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique Montant minimum HT : 9 000 € Montant maximum HT : 14 700 €
 - Lot n° 8 : Viande fraiche porcine, charcuterie, abats Montant minimum HT : 10 000 € Montant maximum HT : 19 200 €
 - Lot n° 9 : Viande et abats de volaille, lapins et gibiers frais ou réfrigérés Montant minimum HT : 3 900 € Montant maximum HT : 5 100 €
 - Lot n°10 : Viande bovine cuite Montant minimum HT : 5 000 € Montant maximum HT : 20 680 €
 - Lot n°11 : Viande fraiche bovine Montant minimum HT : 14 500 € Montant maximum HT : 25 680 €
 - Lot n°12 : B.O.F, yaourts et autres desserts lactés Montant minimum HT : 6 900 € Montant maximum HT : 10 080 €
 - Lot n°13 : Yaourts et autres desserts lactés issus de l'agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique Montant minimum HT : 1 900 € Montant maximum HT : 3 240 €
 - Lot n°14 : Fromage de montagne au lait entier de vache (lot réservé) Montant minimum HT : 4 800 € Montant maximum HT : 5 760 €
 - Lot n°15 : Fromage frais, yaourts et autres desserts lactés fermiers au lait entier Montant minimum HT : 13 900 € Montant maximum HT : 30 000 €
 - Lot n°16 : Fruits et légumes frais, issus de l'agriculture biologique ou en conversion à l'agriculture biologique Montant minimum HT : 21 000 € Montant maximum HT : 30 100 €
 - Lot n°17: Pomme de terre fraîche Montant minimum HT: 1 200 € Montant maximum HT: 4 000 € Lot n°18: Boulangerie Pain frais Montant minimum HT: 9 000 € Montant maximum HT: 16 000€
 - Lot n°19 : Matière grasse végétale Montant minimum HT : 1 500 € Montant maximum HT : 4 000 €
- 2- Autorise Monsieur le Maire à signer les accords-cadres correspondants après décision de la commission d'appel d'offres ainsi que tout document s'y rapportant.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.



Le secrétaire de séance

Clément VERGNE

Transmis au Contrôle de Légalité le : 0 9 DEC. 2022 Date et ref de l'accusé de réception : 0 9 DEC. 2022

154-06/12022